
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

24 JUIN 1997

PROJET DE DECRET
PORTANT DIVERSES MESURES
EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE (1)

AMENDEMENTS

DEPOSES PAR M. ANTOINE, MME DUPUIS, MM. SANTKIN ET SCHARFF

(1) Voir Doc. n° 164 (1996-1997) n°s 1 et 2.

Sous-amendement n° 12 à l'amendement n° 8

1° Au 1° de l'amendement n° 8, troisième ligne, remplacer les termes « se limite à veiller » par « a pour mission de veiller ».

2° Au 2° de l'amendement n° 8, quatrième ligne, remplacer les termes « se limite à veiller » par « a pour mission de veiller ».

Justification

Clarification du texte.

Sous-amendement n° 13 à l'amendement n° 11

A l'alinéa 4, 3°, de l'amendement n° 11, supprimer le mot « universitaire ».

Justification

Ce sous-amendement permet de tenir compte du fait que l'étudiant peut se réorienter vers d'autres institutions que des institutions universitaires.